



délibération n° B2023-010
du bureau syndical
Séance du 05 mai 2023
Dossier Intracting II
pour l'éclairage public

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 13

Le cinq mai deux mille vingt-trois, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-sept avril deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin), reçu pouvoir de François HAMON
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP-SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur du PAYS BIGOUDEN :

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec)
- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rospenden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

➤ **Excusés :** François HAMON, Marie-Claire HENAFF

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Dossier « Intracting II » pour l'éclairage public

Délibération du Bureau n° B2023-010

Le Président informe le Bureau sur le dispositif de financement « Intracting ».

L'Intracting est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique (APE) de façon à réduire la consommation d'énergie. Les crédits de fonctionnement non dépensés, c'est-à-dire les économies réalisées suite et grâce aux actions engagées, sont « transformés » en crédits d'investissement.

Concrètement, l'Intracting repose sur une contractualisation définissant des objectifs d'économie de manière à créer un « cercle vertueux » en faveur de la performance énergétique. L'ensemble des flux financiers est géré en interne, avec les moyens et compétences des services du SDEF, notamment les pôles technique, éclairage public et administratif et comptable.

Le Président informe les Vice-présidents qu'un dossier de demande de financement a été adressé à la Caisse des dépôts et consignation (CDC) pour un montant de 8 467 900€. La part du SDEF est évaluée à 3 356 850 € et la participation des collectivités à 5 111 050 €. Le dossier est en cours d'instruction au sein des services de la CDC. Si le dossier est accepté, le Président propose de contractualiser des conventions financières avec les collectivités demandeuses pour une durée à convenir avec elles et dont la durée ne pourra excéder 13 ans.

Ainsi, le président propose la réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 8 467 900 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de ces programmes de rénovation énergétique de l'éclairage public.

Les caractéristiques financières proposées sont les suivantes :

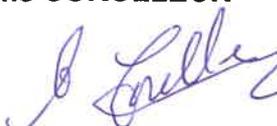
- Un financement de 5 184 790 € au taux fixe de 2% et d'une durée de 13 ans ;
- Un financement de 3 283 110 € par un prêt transformation écologique en index fixe sur la base d'un barème mensuel ou révisable (taux livret A +40pbs), amortissement à définir.

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le financement des programmes de rénovation de l'éclairage public ainsi décrits par une avance remboursable Intracting d'un montant total de 8 467 900 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques suivantes :
 - un financement de 5 184 790 € au taux fixe de 2% et d'une durée de 13 ans,
 - un financement de 3 283 110 € par un prêt transformation écologique en index fixe sur 15 ans.
- autorise le Président à demander la réalisation des fonds selon le taux qui sera définitivement proposé par la CDC, de définir le cadencement et le montant des versements,
- autorise le Président à signer les conventions, contrats et tous avenants à intervenir dans le cadre de cette enveloppe Intracting,
- autorise le Président à signer les conventions financières, annexes et avenants avec les collectivités.

Le 07 septembre 2023

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR



Le Département du Finistère est un département français situé en Bretagne. Il est membre de la Région Bretagne et de l'Association des Départements de France. Son chef-lieu est Brest. Le département est divisé en 22 arrondissements et 223 communes.

Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC

